

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 16 décembre 2022**

DCS32-2022

Le 16 décembre 2022, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président. M. Thierry LEFORT, Vice-Président, préside la séance.

*Nombre de délégués en exercice
: 72*

Quorum requis : 36

Présents : 34

Pouvoirs : 12

Votants : 46

Excusés : 7

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Yannick GERNY, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Benoît LEREVEREND, M. Mickaël MARIE, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Bruno GODEFROY (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA, M. Alain MAUGER (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Nathaly MONROCCQ, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Geneviève ANGOT (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Romain BAIL (pouvoir à M. Michel LAFONT), M. Joël BRUNEAU (pouvoir à M. Thierry LEFORT), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Hubert PICARD), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Pascal SERARD (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL), M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), Mme Elisabeth MAILLOUX (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL), M. Didier MAZINGUE (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Patrick DUBOIS (pouvoir à M. Patrick LERMINE), M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Philippe CHANU)

**ADOPTION DU PROJET
ALIMENTAIRE TERRITORIAL
(PAT) DE CAEN NORMANDIE
METROPOLE**

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, Mme Léonie ANGOT-HASTAIN (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Bernard LEBLANC

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Daniel GUERIN

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL

ADOPTION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) DE CAEN NORMANDIE METROPOLE

Exposé :

Engagé en 2017 en réponse à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional, le Projet alimentaire territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole a été co-financé avec des subventions allouées en 2019 par l'Etat (via la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) de Normandie) et par l'ADEME et avec les fonds propres du Pôle métropolitain. Ce projet couvre les 6 EPCI qui composent le Pôle métropolitain « Socle » : Communauté urbaine de Caen la mer et Communautés de communes du Cingal – Suisse Normande, de Cœur de Nacre, du Pays de Falaise, de Val à Dunes et de Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Ce PAT a été élaboré sous la triple maîtrise d'ouvrage du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, de la Chambre d'agriculture du Calvados et de l'AUCAME. Chaque organisme était représenté par un élu-référent au sein d'un COFIL à trois.

Ainsi, d'octobre 2017 à décembre 2022, grâce à des ateliers, des visites de terrain et des forums, l'ensemble des acteurs des filières alimentaires locales ont co-élaboré un diagnostic partagé, des orientations stratégiques prioritaires et un plan d'actions détaillé qui constituent aujourd'hui le dossier PAT, sous la forme d'un plan et programme.

La structuration du dossier PAT :



Le PAT a permis de créer une dynamique nouvelle, permettant une certaine transversalité dans les politiques publiques, de la planification à la santé, en passant par les équipements économiques et l'accessibilité sociale. Les allers et retours entre visites de terrain et diagnostic, entre les échanges humains et les apports de l'Université Caen Normandie, ont permis d'adapter la stratégie et le plan d'action au plus près des réalités et attentes de chaque acteur en recherchant le consensus. Le PAT a également suscité la création d'une communauté de partenaires à la fois fidèles et impliqués. C'est un gage d'efficacité pour sa future mise en œuvre.

Chaque axe stratégique présenté ci-dessous est donc issu d'une co-construction de long terme, distinguant ce PAT de l'élaboration classique des plans et programmes traditionnels.

Afin de restituer cette construction si spécifique du PAT, le choix a été fait de présenter chaque axe stratégique décliné en action, selon le diagnostic tout en rendant compte des échanges, formels ou informels, et des temps d'animation qui ont ponctué l'ensemble de la démarche.

Les 6 axes de la stratégie et du plan d'actions :



Le PAT de Caen Normandie Métropole a pu bénéficier, en mars 2021, d'une labellisation de niveau 1 accordée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour une durée de trois ans. Cette labellisation a permis, via un agrément obligatoire par le PAT de Caen Normandie Métropole, de flécher environ 900 000 € de crédits du plan de relance pour financer des projets sur le territoire du Pôle métropolitain « Socle ».

De plus, dans le cadre d'actions-pilotes financées par la DRAAF et l'ADEME, trois « alim'tours » ont pu être organisés pour mettre élus et techniciens des collectivités locales en contact avec la réalité des problématiques agricoles, mais également économiques, sociales et environnementales de l'alimentation (restauration collective ; de la production à la distribution ; autoproduction). Ces visites thématiques très instructives, comprenant de courtes interviews d'acteurs ont fait chacune l'objet d'un clips vidéo, disponibles en ligne.

Une autre action-pilote a également permis de financer une partie du nouveau site internet du Pôle métropolitain qui va accueillir un espace dédié au PAT, support d'un centre de ressources évolutif.

Une dernière action a permis de renforcer le partenariat avec l'Université de Caen Normandie qui s'est chargée de traiter les données issues du dernier recensement général agricole de 2020 (RGA) et avec laquelle a été organisé un séminaire sur l'avenir de l'agriculture normande. Ce séminaire a également fait l'objet d'une vidéo de 15 mn.

L'année 2023 devient ainsi la première année de mise en œuvre effective du plan d'actions, partagé, sachant que de nombreuses actions ont déjà commencé durant cette période d'élaboration, actions souvent issues de l'interconnaissance des acteurs.

Proposition :

Il est proposé d'adopter le dossier du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole et d'autoriser le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

Vu l'article L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la loi n° 2014-1171 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dite « LAAF », et notamment son article 39,

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « EGALIM »,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat & Résilience », et notamment son article 266,

Considérant la délibération DCS20-2017 du Comité syndical du 31 mars 2017 portant candidature du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à l'appel à projets 2017 du Programme National pour l'Alimentation durable,

Considérant la délibération DBS20-2019 du Bureau du 6 décembre 2019 concernant les conventions de financement et de partenariat avec la DRAAF, l'ADEME, l'AUCAME et la Chambre d'agriculture du Calvados, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation durable,

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement territorial du 2 décembre 2022,

Considérant le dossier en annexe de la présente délibération :

- 0-Sommaire
- 1-Rapport de présentation - Contexte et méthode
- 2-Résumé non-technique
- 3-Diagnostic
- 4-Stratégie
- 5-Plan d'actions
- 5bis-Fiches actions
- 6-Annexes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés de ses membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le dossier du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU

